



Les agents régionaux du SNJ

Contexte

La loi du 24 avril 2016 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse prévoit que les prestataires chèque-service accueil doivent mettre en place pour le 2 octobre 2017 différents **instruments qualité**, notamment :

- Concept d'action général (CAG) conforme au cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes. Ce concept décrit les choix méthodologiques, les priorités et les moyens pédagogiques mis en œuvre pour tendre vers chacun des objectifs fixés par le cadre de référence national de même que la démarche d'assurance de la qualité adoptée par le gestionnaire ;
- Journal de bord qui regroupe les informations concernant la répartition des tâches au sein du service, le règlement d'ordre intérieur et documente les activités du service.

Les **agents régionaux du SNJ** ont comme mission d'assurer un suivi de la qualité pédagogique dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants, auprès des assistants parentaux et dans les services pour jeunes. Plus concrètement ils ont comme mission :

- d'analyser les concepts d'action généraux par rapport au cadre de référence ;
- de vérifier l'adéquation de la pratique éducative avec le concept d'action général, notamment à travers l'analyse du journal de bord ;
- de vérifier si les dispositions en matière de formation continue sont suivies par le service.

Les agents régionaux reçoivent une formation spécifique les préparant à leurs missions. A noter que les agents vont adopter une approche coopérative qui entend soutenir les structures dans leurs efforts de développement de la qualité.

Prise de contact

Afin de soutenir les structures dans la mise en place de ces instruments les agents régionaux ont commencé à partir de novembre 2016 à réaliser un premier échange informel avec les services d'éducation et d'accueil. Lors de ces échanges ils ont informé sur le dispositif assurance qualité tel que prévu par la loi susmentionnée.

Bureaux régionaux

Les **bureaux des agents régionaux** sont implantés à Esch-sur-Alzette, Rumelange, Ettelbrück, Grevenmacher et Luxembourg. Cette situation va évoluer au cours des prochaines années.

31 agents régionaux jeunesse sont répartis sur les cinq bureaux régionaux.